



Assemblée générale

Distr. générale
A/52/208
24 juin 1997
Français
Original : anglais

Cinquante-deuxième session
Point 99 c) de la liste préliminaire*

Développement durable et coopération économique internationale : Population et développement

Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	Paragraphe	Page
I. Introduction	1	2
II. Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous	2-5	2
III. Suivi à l'échelle du système des Nations Unies	6-20	3
IV. Résultats obtenus à l'échelon national	21-28	8
V. Coopération Sud-Sud	29-30	10
VI. Courants de ressources financières	31-38	11
VII. Commission de la population et du développement	39-43	13
VIII. Application par l'Organe directeur du Fonds des Nations Unies pour la population ..	44-46	14

* A/52/50.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 51/176 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1996, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session de l'application de ladite résolution. On y examine les thèmes abordés dans la résolution 51/176. Le chapitre II est essentiellement consacré aux activités de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous. Le chapitre III décrit le suivi à l'échelle du système des Nations Unies de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le chapitre IV donne un aperçu des progrès réalisés au niveau national dans l'application du Programme d'action. Le chapitre V fait ressortir quelques faits nouveaux importants dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Le chapitre VI traite des apports de ressources provenant de sources primaires pour une assistance aux pays bénéficiaires dans le domaine de la population. Au chapitre VII, il est question des résultats des travaux de la Commission de la population et du développement. Enfin, le chapitre VIII décrit succinctement les mesures prises par l'organe directeur du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour faciliter l'application du Programme d'action de la CIPD.

II. Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous

2. Conformément au paragraphe 11 de la résolution 51/176 de l'Assemblée générale, l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous, présidée par le FNUAP, a rendu compte de ses travaux à la trentième session (février 1997) de la Commission de la population et du développement¹. Une collaboration et une coopération effectives se sont instaurées entre les organisations membres de l'Équipe spéciale, et celle-ci élabore actuellement divers produits qui permettront au système des Nations Unies de mieux aider les pays à améliorer leur aptitude à fournir des services sociaux de base efficaces dans le cadre de leur action contre la pauvreté. Ces produits sont notamment les suivants : un graphique mural sur les services sociaux de base; des directives sur les domaines clefs du Programme d'action de la CIPD; un rapport sur les enseignements tirés de la collaboration des donateurs en faveur du secteur social et les meilleures pratiques en la matière; une fiche sur la promotion des services sociaux de base; un recueil des engagements internationaux en matière de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale. Procédant du paradigme des droits de l'homme, ces

produits peuvent servir à promouvoir la formule «20/20». Ils constituent également d'importantes contributions aux travaux des commissions régionales et aux bilans communs de pays. L'Équipe spéciale met l'accent sur le suivi au niveau des pays; à sa toute dernière réunion, la présidence a souligné que l'établissement de partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et la société civile était prioritaire afin d'aider les pays à atteindre les objectifs adoptés lors des récentes conférences mondiales des Nations Unies. Les commissions régionales de l'ONU ont un rôle important à jouer pour promouvoir l'utilisation des produits élaborés par l'Équipe spéciale. Le Groupe de travail sur les migrations internationales organisera en 1998 un colloque technique international sur les migrations internationales.

Nécessité de disposer d'indicateurs

3. Au paragraphe 12 de sa résolution 51/176, l'Assemblée générale a souligné l'importance des efforts que déploie l'Équipe spéciale pour établir, dans les meilleurs délais, des indicateurs appropriés permettant de suivre de manière fiable les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. L'Équipe spéciale s'est attachée à mettre au point et à sélectionner des indicateurs afin d'aider les pays à suivre les progrès qu'ils réalisent en vue d'atteindre les objectifs arrêtés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et des autres conférences mondiales organisées dernièrement par l'ONU. En premier lieu, l'Équipe spéciale a élaboré et largement diffusé un graphique mural sur les services sociaux de base pour tous, qui peut également être consulté sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/popin/wdtrends/bss/bss/htm>; toutes les organisations membres de l'Équipe spéciale ont également été priées de relier leurs sites Web à celui du graphique mural. Afin que les pays puissent connaître leur situation présente et les progrès qu'il leur reste à accomplir compte tenu des objectifs arrêtés à la Conférence internationale et aux autres conférences des Nations Unies, le graphique mural fournit des données par pays sur six domaines clefs : population; soins de santé primaires; nutrition; enseignement de base; eau potable et assainissement; logement. Les indicateurs relatifs à ces domaines aideront les pays à suivre les progrès qu'ils ont réalisés au regard des objectifs fixés à l'occasion des conférences susmentionnées. Huit des indicateurs du graphique mural sont identiques à huit des quinze indicateurs figurant dans l'ensemble minimal de données sociales nationales approuvé par la Commission de statistique de l'ONU à sa vingt-neuvième session, en février 1997. En outre, six des sept indicateurs retenus par le FNUAP dans sa nouvelle méthode d'allocation des ressources aux pays sont les mêmes que ceux du graphique mural. Ces indicateurs concernent les domaines suivants : accès aux services de santé de la repro-

duction; réduction de la mortalité; éducation, en particulier des femmes et des fillettes².

4. En avril 1997, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), organisme chef de file du Groupe de travail de l'Équipe spéciale sur la santé de la reproduction a organisé une réunion technique sur les indicateurs de santé de la reproduction faisant l'objet d'un suivi mondial. Cette réunion, qui a rassemblé des participants de pays en développement et des experts techniques, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies, visait essentiellement à déterminer d'un commun accord une courte liste d'indicateurs de santé de la reproduction à surveiller aux niveaux national et mondial. Ces indicateurs répondent à certains critères essentiels; on considère qu'ils ont un fondement moral, et qu'ils sont utiles, solides du point de vue scientifique, représentatifs et accessibles. Cette courte liste de 15 indicateurs donne un aperçu de la situation en matière de santé de la reproduction dans différents contextes. Ces indicateurs n'ont pas vocation à fournir toutes les informations nécessaires au suivi national ou mondial ou à l'évaluation des effets du programme. Pour cela, l'OMS conseille aux pays de renforcer leurs capacités nationales de collecte, d'analyse et d'interprétation des données, et elle a élaboré à cette fin une directive destinée aux planificateurs et gestionnaires de santé à l'échelon des districts, qui expose une méthode permettant d'identifier et de sélectionner les indicateurs de santé génésique répondant aux critères essentiels.

5. En 1996, le FNUAP a élaboré une liste d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs couvrant les principaux aspects de la santé de la reproduction. Ces indicateurs renvoient essentiellement à des résultats (événements) et à des processus (prestation de services et gestion). La liste proposée pourrait répondre à différents objectifs, notamment : suivre les buts et les objectifs fixés à la Conférence internationale sur la population et le développement; évaluer l'efficacité des prestations des services de santé de la reproduction; promouvoir et élaborer des politiques dans ce domaine; programmer et évaluer différentes composantes des programmes de santé de la reproduction. Bien que cette liste d'indicateurs n'ait pas vocation à fournir de manière exhaustive toutes les données dont pourraient avoir besoin gestionnaires et décideurs, les indicateurs retenus l'ont été afin que la plupart des pays puissent s'en servir, même si certains nécessitent peut-être des instruments et procédures de collecte complexes. Un sous-ensemble d'indicateurs peut être déterminé au niveau national en fonction des besoins prioritaires. L'ensemble des indicateurs est présenté dans le document intitulé *Indicators for Assessing the Performance of Reproductive Health Programmes: A Discussion Paper*³. Des représentants de différents organismes bilatéraux, d'organismes des Nations Unies,

d'ONG et des équipes d'appui du FNUAP ont été associés à l'élaboration de ces indicateurs. En outre, le FNUAP a également mis au point une sélection d'indicateurs qui permettent d'évaluer l'incidence des activités d'information, d'éducation, de communication et de mobilisation à l'appui des programmes en matière de population et de santé de la reproduction, ainsi que des indicateurs sur la population et le développement. Ces indicateurs, que le FNUAP publiera dans un seul document, aideront les pays à mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs de la Conférence internationale.

III. Suivi à l'échelle du système des Nations Unies

6. Les organes et organismes des Nations Unies ont continué de mener à bien un ensemble d'activités en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ils se sont attachés à renforcer leur collaboration et leur coopération, par le biais des équipes spéciales interinstitutions, des groupes thématiques et d'autres mécanismes du système. Dans le prolongement du Programme d'action, tous les organismes du système privilégient également les partenariats avec des ONG, le secteur privé et la société civile. Le présent chapitre donne un aperçu (sélectif, compte tenu des contraintes d'espace) de quelques-unes des activités entreprises.

7. En 1996, avec l'appui du FNUAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a axé ses activités en matière de population sur le suivi de la Conférence internationale dans les pays à économie en transition : aide à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la recherche de données, et diffusion d'informations et de connaissances pertinentes en matière de politiques en vue d'appuyer l'application du Programme d'action de la Conférence, dans les domaines clefs de la fécondité et de la santé de la reproduction, du vieillissement de la population et des migrations internationales. En collaboration avec le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, l'Office statistique des communautés européennes, le Conseil de l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEE s'efforce de rationaliser la collecte et la diffusion des statistiques démographiques dans la région. Au début de 1997, avec l'appui financier et la collaboration du FNUAP, a été lancé un projet sur le suivi de la Conférence dans les pays en transition, destiné notamment à aider ces pays à créer des sites d'information en matière de population sur le World Wide Web dans le cadre du Réseau d'information en matière de population

(POPIN). Les systèmes d'information nationaux feront partie d'un système sous-régional d'information destiné à suivre l'application du Programme d'action.

8. En matière de suivi du Programme d'action, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) exécute des activités dans les domaines suivants : mobilisation, recherche multinationale, assistance technique et formation en vue de renforcer les capacités nationales, diffusion de l'information. S'agissant de la santé de la reproduction et de la planification de la famille, la Division de la population de la CESAP a mis en chantier un projet régional visant à renforcer les systèmes de surveillance et d'information pour produire en temps voulu des indicateurs fiables; par ailleurs, elle a aidé les gouvernements à élaborer et à renforcer des politiques visant à associer les personnes âgées au développement économique et social. En 1996, la CESAP a publié les volumes suivants sur le vieillissement : *Population Ageing in Asia and the Pacific; Added Years of Life in Asia: Current Situation and Future Challenges; Annotated Bibliography on Productive Ageing in Asia and the Pacific*. Afin d'améliorer les possibilités d'accès à des statistiques ventilées par sexe et la qualité de ces données, et d'encourager leur utilisation dans la région, la Division de statistique de la CESAP exécute deux projets sur les statistiques ventilées par sexe, dans le cadre desquels des publications régionales, plusieurs annuaires statistiques sur les femmes et des fascicules statistiques nationaux sur la condition des femmes et des hommes ont été publiés. La CESAP continuera d'accorder la priorité à plusieurs questions concrètes touchant les différences entre hommes et femmes qu'il demeure difficile de mesurer directement ou pour lesquelles l'information recueillie n'est pas toujours fiable (équité entre les sexes, violence à l'égard des femmes, mortalité maternelle, par exemple). En vue de renforcer les partenariats avec les ONG, comme le préconise le Programme d'action, la CESAP a organisé à Bangkok, en février 1997, avec l'appui du Gouvernement néerlandais, un séminaire régional sur la coopération gouvernements-ONG pour le renforcement des politiques et programmes en matière de population. La CESAP assure également le secrétariat du Réseau Asie-Pacifique d'information en matière de population (POPIN Asie-Pacifique), réseau d'information régional qui regroupe des centres d'information et des bibliothèques dans 25 pays en vue de l'échange de données et d'informations sur la population, la planification familiale et la santé de la reproduction. Les services d'information et les produits du réseau POPIN Asie-Pacifique sont facilement accessibles sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.un.org/depts/escap/pop/welcome.htm>.

9. Le Comité spécial sur la population et le développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les

Caraïbes (CEPALC) s'est réuni en avril 1996, au Costa Rica, à l'occasion de la vingt-sixième session de la Commission, pour dresser un bilan des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans l'application du Plan d'action régional. Les pays membres ont demandé au secrétariat d'établir un document sur la santé de la reproduction et la pauvreté qu'ils examineront à la vingt-septième session, à Aruba, en 1998. Le Centre latino-américain de démographie a aidé les pays en organisant diverses activités de formation aux niveaux national et régional, en proposant des services d'information en matière de population et en apportant une assistance technique dans de nombreux domaines liés à la population, par exemple pour l'intégration d'informations socio-démographiques aux politiques et programmes de développement, en particulier dans les secteurs sociaux et les structures décentralisées.

10. Au début de 1996, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a commencé d'exécuter un projet appuyé par le FNUAP sur les politiques démographiques dans les pays arabes membres de la CESAO et en Afrique du Nord; dans le prolongement du Programme d'action, ce projet comporte une série d'activités de formation touchant la formulation, la mise en oeuvre et le suivi des politiques démographiques, et s'adresse au personnel technique des comités démographiques nationaux. Il prévoit également la mise sur pied et la gestion d'un système d'information intégré de la CESAO sur les politiques en matière de population dans les pays arabes, qui permettra de suivre l'application des recommandations de la Conférence arabe sur la population et le développement, tenue à Amman en 1993, ainsi que le Programme d'action. Avec l'appui du FNUAP, la CESAO organisera en 1997 deux ateliers de formation, l'un sur l'alimentation et l'environnement et l'autre sur la santé en matière de reproduction, les différences fondées sur le sexe et les droits de l'homme. Une réunion d'experts sur la dynamique démographique, l'urbanisation et l'environnement doit se tenir à la fin 1997, parallèlement à la deuxième Réunion des chefs des conseils et comités démographiques nationaux dans le monde arabe. La CESAO a également participé, entre autres, aux réunions préparatoires et à l'organisation de la Conférence régionale arabe de la population (Le Caire, décembre 1996) au cours de laquelle l'une des tables rondes a été spécifiquement consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale.

11. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) doit organiser la deuxième Réunion du Comité de suivi pour l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale, et la deuxième Assemblée générale de la Commission africaine, du 12 au 19 juin 1997. Afin de faire rapport sur les bilans

nationaux des deux cadres de développement et d'en tirer des enseignements, un questionnaire a été adressé à tous les États membres de la CEA; une analyse des réponses reçues sera examinée lors des réunions de juin.

12. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se penche sur tous les aspects de la question de la santé en matière de reproduction des réfugiés et il a notamment désigné un conseiller technique principal chargé de la question. Dans les camps de réfugiés, les taux de natalité sont élevés. Des campagnes d'éducation sanitaire générale et en matière de reproduction, s'adressant tant aux hommes qu'aux femmes, sont organisées dans tous les lieux où se trouvent des réfugiés. Ces programmes portent essentiellement sur les incidences de la violence sexuelle contre les réfugiés. Trois manuels (La violence sexuelle contre les réfugiés : les principes directeurs d'action et de prévention; un manuel interinstitutions sur la santé en matière de reproduction destiné aux réfugiés; et Guidelines for HIV Intervention in Emergency Settings) ont servi de textes de référence pour les interventions visant à appliquer le Programme d'action. Une partie importante du programme du HCR s'inscrit dans le cadre d'une action spéciale en faveur des femmes au Rwanda, par laquelle on cherche à améliorer la santé en matière de reproduction de ces femmes indépendamment de leur origine ethnique. En outre, dans le cadre du Fonds spécial d'action générale en faveur des femmes réfugiées, un appui est apporté à des projets visant à former 100 accoucheuses traditionnelles dans sept districts en Afghanistan, à améliorer la santé en matière de reproduction des femmes réfugiées au Malawi (services consultatifs de planification familiale, éducation en matière de MST et prévention du VIH/sida, et prise en compte des contraintes culturelles et de l'attitude des hommes à l'égard des soins de santé en matière de reproduction), ainsi qu'à réaliser une vidéo éducative sur les mutilations génitales des femmes en Érythrée et les soins de santé connexes. Au Pakistan, en collaboration avec une ONG (Save the Children Fund des États-Unis d'Amérique), le HCR et des médecins locaux tâchent d'élaborer et de mettre à l'essai une méthode d'évaluation rapide des besoins des femmes réfugiées afghanes sur le plan de la santé en matière de reproduction. Cette méthode, compatible avec la culture des intéressées, est mise au point en tenant compte de leurs coutumes.

13. En application des directives de son conseil d'administration, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a entrepris des activités de suivi de la Conférence internationale qui s'inscrivent dans la perspective de la réaffirmation des droits et comportent des programmes d'éducation des fillettes, d'autonomisation des femmes, de soins de santé primaires et de survie de l'enfant, de santé en matière de

reproduction, visant la diminution de la mortalité maternelle, et de mesure des progrès réalisés en matière de mortalité infantile et maternelle. La prévention de la mortalité et de la morbidité maternelles est la composante essentielle des programmes de l'UNICEF touchant le suivi de la Conférence internationale. Au niveau des pays, les programmes «Pour une maternité sans risques» ont été renforcés, sous la direction technique de l'OMS et en collaboration avec l'ensemble des donateurs et des experts dans ce domaine. Des directives sur des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'acceptation et l'utilisation de services obstétriques ont été élaborées et seront publiées conjointement par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP. L'UNICEF et le FNUAP sont membres du Groupe interinstitutions pour la maternité sans risques. L'UNICEF participe également à des programmes intégrés dans des régions où les taux de mortalité maternelle ont diminué ces dernières années, mais où d'autres problèmes de santé en matière de reproduction sont encore très fréquents (MST, grossesses non désirées des adolescentes, cancers du col de l'utérus, violence à l'égard des femmes). L'UNICEF a appuyé la tenue de séminaires dans plusieurs pays, en vue d'établir un consensus sur les descriptifs concernant la santé en matière de reproduction et de renforcer le processus d'intégration des différentes composantes. Dans des situations d'urgence, un ensemble d'organismes des Nations Unies et d'ONG travaillent ensemble à l'amélioration des programmes de santé en matière de reproduction. L'UNICEF a contribué notamment à fournir des trousseaux de matériel obstétrique et à améliorer la sécurité des fillettes et des femmes dans les camps et autres implantations. L'UNICEF a mis au point une approche systématique visant à éliminer les mutilations génitales des femmes dans 12 pays d'Afrique. Tous les programmes de pays accordent une attention accrue à la violence contre les femmes et les fillettes; les actions régionales s'attachent avant tout à évaluer l'ampleur du problème, à analyser les facteurs qui y contribuent et à définir des stratégies associant les jeunes adolescents et les hommes. En tant que co-parrain du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF prend part à des interventions concrètes (programmes dans les écoles, sécurité des injections, communications en matière de santé).

14. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué d'apporter une contribution importante à la coordination globale du suivi de la Conférence en 1996 et en 1997, aux niveaux national, régional et international, essentiellement par des activités de mobilisation et d'appui à la lutte contre la pauvreté, et par l'intégration de la sexo-spécificité aux programmes et politiques de développement. En outre, il s'était directement engagé dans certains thèmes centraux de la Conférence, comme indiqué ci-dessous. Les possibilités d'intégrer des activités de prévention du VIH/sida dans des domaines programmatiques clefs, notamment la gouvernance, la sexespécificité et la lutte contre la pauvreté, font l'objet de recherches hautement prioritaires. Des ateliers de formation ont été organisés dans les bureaux de pays afin de renforcer les compétences en matière de programmation des agents de coordination nationaux. Le PNUD a activement contribué à maintes activités de planification et de programmation interinstitutions dans le cadre d'ONUSIDA, aux niveaux national et régional, et participé à l'examen et à la mise au point de programmes, ainsi qu'à des activités de formation menées en collaboration avec des organismes bilatéraux et des ONG. Il appuie des actions dans les domaines de l'éducation et de la santé, souvent en collaboration avec le FNUAP. Les priorités et activités du PNUD en faveur des jeunes et des adolescents mettent avant tout l'accent sur des questions d'éducation, de formation et d'emploi. Par ailleurs, un grand nombre d'activités insistent sur l'éducation de base des filles ou accordent une attention particulière à cette question, jugée prioritaire lors de la Conférence et considérée importante sur le plan de la santé en matière de reproduction. Le PNUD participe activement, avec l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale, à l'initiative pour une maternité sans risques; par ailleurs, il appuie activement plusieurs ONG et réseaux d'ONG qui privilégient l'éducation des filles, l'éducation de la population et la santé de reproduction, ou qui s'intéressent à ces questions.

15. L'OMS continue d'appliquer le Programme d'action de la Conférence dans le cadre de ses différents programmes aux niveaux mondial, régional et national. Elle a ainsi participé et apporté un appui technique à plusieurs rencontres internationales telles que celle de la Commission mondiale pour les femmes, en 1996. Le Bureau du Directeur exécutif pour la santé de la famille et de la reproduction coordonne les contributions normatives et techniques susceptibles d'avoir des effets immédiats sur l'évolution de la santé en matière de reproduction. Au cours de la période à l'examen, l'un des points forts du programme sur la santé des adolescents relatif à l'application du Programme d'action a été la rédaction finale de la déclaration OMS/FNUAP/

UNICEF sur les mesures en faveur de la santé des adolescents. Ce document comporte également un cadre pour la programmation par pays en matière de santé des adolescents. Il y a lieu de mentionner également une publication conjointe OMS/UNICEF sur l'état de santé des adolescents dans les pays en développement. Sur le terrain, l'OMS a aidé trois pays d'Afrique à mettre au point une stratégie en faveur des services de santé pour les adolescents. Elle a continué d'appliquer les méthodes existantes concernant la santé en matière de reproduction à l'intention des adolescents, à savoir la technique du maillage et la méthode de recherche par descriptifs.

16. En ce qui concerne la santé et la promotion de la femme, des réponses spécifiques ont été apportées aux questions de la violence à l'égard des femmes et du rôle du secteur de la santé dans la prévention et la gestion des conséquences de cette violence, l'identification et la prise en compte de la sexespécificité dans l'élaboration des politiques et programmes sanitaires. On a mis au point, à l'intention des planificateurs, des questionnaires et des animateurs du secteur de la santé, un programme de cours de formation sur la sexespécificité et la santé en matière de reproduction. Le matériel didactique a été expérimenté et un premier cours aura lieu en Afrique du Sud en 1997. Le problème des mutilations génitales des femmes constituait un autre sujet d'intervention. Des méthodes ont été mises au point pour évaluer l'ampleur de ce problème. D'autres activités étaient axées sur les domaines suivants : matériel de formation, identification des facteurs de risque, prise en compte des conséquences des mutilations génitales des femmes et mise au point d'un indicateur permettant d'évaluer les résultats du programme. Le programme sur la nutrition portait sur la protection et la promotion de l'allaitement au sein et sur l'appui international dans ce domaine. Le nombre d'hôpitaux prenant part à l'initiative «Hôpitaux amis des bébés» a été quasiment multiplié par deux, passant de 4 282 en 1995 à 8 000 en 1996. En 1996, des consultations ont été organisées sur les méthodes d'allaitement des nourrissons; dans le cadre du programme, on achève de mettre au point des directives sur l'alimentation complémentaire des nourrissons et on publiera, en 1997, des principes directeurs sur l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants en situation d'urgence.

17. Le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine a mis au point et expérimenté une nouvelle stratégie devant aider les pays à offrir un éventail plus large de méthodes de contraception. En outre, le programme a joué un rôle essentiel dans l'identification du lévonorgestrel comme nouvelle méthode de contraception en situation d'urgence, qui a été appliquée dans des programmes modèles dans plusieurs pays. Les

activités en cours visent notamment à améliorer l'accès à une préparation injectable que l'on prend une fois par mois et à évaluer la qualité des contraceptifs. S'agissant d'information et de mobilisation, la Division de la santé en matière de reproduction (appui technique) a, entre autres, aidé à la mise au point d'une base de données sur une série d'indicateurs dans ce domaine et dans celui de la violence à l'égard des femmes. En outre, en étroite collaboration avec d'autres programmes de l'OMS, avec le FNUAP et avec d'autres organismes du système des Nations Unies, un ensemble d'indicateurs et de méthodes concernant la santé en matière de reproduction facilitant la production et l'analyse d'informations dans ce domaine a été mis au point. La coopération interinstitutions avec des organismes du système des Nations Unies a débouché sur des déclarations communes de politique générale concernant les mutilations génitales des femmes, des estimations révisées sur la mortalité maternelle, des directives sur les indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la mortalité maternelle, un dossier d'information sur le préservatif féminin et une déclaration commune sur le VIH et l'alimentation des nourrissons. Un large éventail de directives techniques sur la planification familiale a été diffusé en 1996, dont une très demandée, qui définit les critères médicaux relatifs à l'usage de contraceptifs. Une vidéocassette destinée aux prestataires de soins de santé a été produite en vue d'améliorer les programmes de maternité sans risques. La publication intitulée : *Achieving Reproductive Health for All: The Role of WHO* résume la contribution de l'OMS dans le domaine de la santé de reproduction

18. Le FNUAP a continué de renforcer sa structure administrative, technique et opérationnelle afin d'assurer sa fonction d'organisme chef de file chargé de répondre à l'augmentation de la demande, consécutive à la Conférence, de programmes concernant la population et la santé en matière de reproduction dans les pays en développement. Les principales caractéristiques des programmes nationaux sont désormais l'exécution nationale des projets et le pouvoir donné aux bureaux extérieurs du FNUAP d'approuver les projets. Afin d'améliorer le suivi, la vérification des comptes et le contrôle d'une structure décentralisée, le FNUAP est en train de modifier l'organigramme de son siège. Par ailleurs, il a récemment achevé des descriptifs de pays couvrant tous les pays en développement. Ces descriptifs présentent notamment la situation au regard des principaux indicateurs sociaux, sanitaires et démographiques, des estimations provisoires des ressources nécessaires aux programmes nationaux en matière de population et de développement et un résumé des politiques démographiques nationales pertinentes. Le FNUAP appuie des activités de prévention du

VIH/sida dans 124 pays; en collaboration avec 115 ONG, il a apporté son concours aux programmes nationaux de prévention et de lutte contre le sida. Il continue de travailler étroitement avec ONUSIDA, dont il est l'un des coparrains. S'occupant aussi de la question des mutilations génitales des femmes, il a parrainé, en 1996, une consultation technique en Éthiopie, avec des représentants de 25 pays, destinée à étudier, entre autres choses, les types de formation, de recherche et de services nécessaires pour faire disparaître cette pratique. Le Fonds accorde une attention croissante à la question clef de la santé en matière de reproduction concernant les adolescents, notamment par le biais de la collaboration avec des ONG, dont la Fédération internationale de la planification familiale. En collaboration avec une autre ONG, le Centre pour les activités de développement et la population, le FNUAP a récemment organisé, à Addis Abéba (Éthiopie) le Forum africain de la jeunesse sur la santé en matière de reproduction. Le FNUAP a également parrainé un concours international qui récompense des essais écrits par des jeunes pour encourager un comportement responsable en matière de santé de la reproduction. En novembre 1996, le FNUAP a signé un accord avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le HCR pour pourvoir aux besoins des réfugiés de la région des Grands Lacs de l'Afrique centrale dans ce domaine. Cette action collective a permis, pour la première fois, d'organiser des services de santé en matière de reproduction destinés à des réfugiés dès le début d'une opération d'urgence.

19. Au paragraphe 9 de la résolution 51/176, l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de continuer à donner des directives concernant la collaboration entre les organismes des Nations Unies, l'harmonisation et la coordination de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action. En 1995, le Conseil a décidé de promouvoir la coordination du suivi des principales conférences internationales dans les domaines économique, social et dans des domaines connexes. Cette action a notamment renforcé le rôle du Conseil, qui a rationalisé les travaux et amélioré le rôle des commissions fonctionnelles, et accentué la coordination au niveau des pays et au niveau interinstitutionnel. Le rôle accru du Conseil dans la coordination du suivi l'a amené à examiner, en 1996, la question de l'élimination de la pauvreté comme thème commun des conférences internationales. Le Conseil a fait des recommandations visant à améliorer la coordination des activités du système des Nations Unies sur le terrain et au Siège, ainsi qu'à harmoniser et à intégrer les travaux des commissions fonctionnelles⁴. Celles-ci influent en effet sur le suivi de la Conférence. Le Conseil a estimé en particulier que la Commission de la population et du développement devait traiter les questions relatives à la pauvreté et à la

population dans l'optique des recommandations de la Conférence. Cette orientation devrait être gardée à l'esprit lorsque la Commission examinera, en 1999, le thème global : «La croissance, la structure et la répartition de la population, en mettant particulièrement l'accent sur la croissance économique et le développement durables». Il faut également observer qu'à sa dernière session, la Commission du développement durable a tenu compte des dispositions du Programme d'action de la Conférence dans ce domaine⁵. Par ailleurs, le Conseil a précisé comment ses commissions fonctionnelles devraient se répartir le travail sur la question des services sociaux de base pour tous⁶. Il a notamment estimé que la Commission de la population et du développement n'aurait pas à étudier séparément la question de l'éducation mais devrait continuer d'examiner les programmes d'enseignement et de sensibilisation à finalité démographique⁷. En 1996, le Conseil a également décidé de continuer à harmoniser et à coordonner régulièrement les programmes de travail pluriannuels des commissions fonctionnelles pertinentes. En effet, le Programme d'action mentionne un certain nombre d'autres thèmes communs aux grandes conférences internationales, tels que les questions d'intégration sociale (jeunesse, famille, handicapés, réfugiés et migrants). Le Conseil pourrait peut-être donner des indications pour que les différentes tâches des commissions fonctionnelles dans ces domaines soient mieux réparties.

20. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 51/176, le FNUAP a pris des dispositions pour que la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies accorde l'attention voulue à la question de la population dans l'optique du développement durable. Le FNUAP participera aux manifestations prévues à cette occasion; il a organisé une table ronde sur le thème «Population, environnement et sexospécificité». Les principaux objectifs de cette réunion sont, d'une part, de faire mieux comprendre les synergies essentielles qui existent entre certaines questions (femmes, pression démographique, pauvreté, dégradation de l'environnement et développement durable), et accroître la sensibilisation à cet égard, et, d'autre part, examiner des moyens concrets de créer des partenariats aux niveaux national, régional et international en vue d'appliquer des politiques et des programmes efficaces qui intègrent ces questions dans une perspective globale. Des représentants des principaux groupes d'États membres participeront à cette table ronde. Il s'agit de faire en sorte que cette réunion parrainée par le FNUAP mette l'accent à la fois sur des concepts essentiels et sur des mesures pratiques. Dans le prolongement de la déclaration faite au nom du Secrétaire général à la session d'ouverture de la Commission du développement durable, qui soulignait qu'un engagement accru

en faveur de l'autonomisation des femmes était une condition fondamentale pour contenir la pauvreté et parvenir au développement durable, la table ronde mettra l'accent sur des mesures visant à améliorer les droits, la santé et le bien-être des femmes. Étant donné le rôle essentiel des femmes en matière de gestion des ressources naturelles, d'activités rémunératrices, d'éducation des enfants et de soins aux enfants, ces mesures devraient aller dans le sens du développement durable. La table ronde doit également examiner quelques-unes des questions et préoccupations essentielles que la Commission du développement durable a soulevées au cours de ses réunions, notamment l'idée que l'amélioration de la condition de la femme est une nécessité absolue et un préalable à la lutte contre la pauvreté.

IV. Résultats obtenus à l'échelon national

21. Dans sa résolution 51/176, l'Assemblée générale a réaffirmé que les gouvernements devaient continuer de s'engager, au plus haut niveau politique, à atteindre les buts et objectifs fixés dans le Programme d'action de la Conférence et de jouer un rôle de premier plan en coordonnant l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités consécutives entreprises au niveau national. Le présent chapitre dresse un bref bilan des résultats obtenus par les pays dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Un certain nombre d'enquêtes ont été effectuées en vue d'évaluer les progrès accomplis, dont une menée récemment par le FNUAP pour la préparation du rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population⁸, qui a été présenté à la Commission de la population et du développement à sa trentième session.

22. En application du Programme d'action, de nombreux pays s'attachent actuellement à modifier leurs politiques en matière de population et de développement conformément aux objectifs de la Conférence; à renforcer et réorganiser leurs services de santé en vue de réduire la mortalité maternelle et d'associer la planification familiale aux autres questions de santé en matière de reproduction; à introduire des réformes juridiques et constitutionnelles en vue de protéger les droits des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes; et à mettre au point des dispositions législatives et des mesures destinées à faire face aux problèmes que les migrations posent aux pays d'origine et aux pays d'accueil. Un certain nombre de gouvernements qui jusque-là n'appliquaient aucune politique véritable en matière de population ont depuis mis sur pied, ou entrepris de ce faire, des politiques globales conformes aux accords issus de la Conférence du Caire.

23. Les problèmes de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale ont fait l'objet d'une attention

considérable depuis la Conférence. Même les pays qui jugeaient auparavant ces sujets trop sensibles pour être débattus en public intègrent aujourd'hui ces problèmes à leur discours politique et à leur approche du développement. Le Programme d'action a été cité lors d'une récente campagne électorale dans laquelle, pour la première fois, les deux principaux partis avaient inscrit dans leurs programmes des politiques démographiques. Des ateliers et des séminaires à l'intention des planificateurs et des agents sanitaires ont été organisés dans de nombreux pays en vue d'étudier la stratégie à adopter en ce qui concerne la santé en matière de reproduction et de débattre de sa mise en oeuvre. Un certain nombre de pays ont renforcé et réorienté leurs politiques et programmes en matière de soin de santé et de planification familiale et, ce faisant, ont mis sur pied des équipes spéciales, des départements autonomes ou des commissions nationales chargés des questions de santé en matière de reproduction.

24. De nombreux gouvernements ont commencé à élargir la portée des services de planification familiale afin d'inclure dans leurs programmes les autres aspects de la santé en matière de reproduction. Beaucoup s'écartent d'objectifs démographiques étroits pour s'attacher à répondre aux besoins individuels sur les plans de l'information et des services de santé en matière de reproduction. Ceci a contribué à faire mieux connaître les besoins non satisfaits des femmes, notamment de celles qui vivent dans les zones les plus pauvres ou appartiennent aux groupes les plus marginalisés. On a commencé à prendre des mesures visant à regrouper la planification familiale et les autres services de santé en matière de reproduction (lutte contre les MST et le VIH/sida, dépistage précoce des cancers des organes reproductifs et conseils sur la sexualité notamment) en vue d'éviter les doubles emplois, de faciliter l'accès aux services et d'améliorer leur rentabilité. Les questions ayant trait à la situation relative des hommes et des femmes sont de plus en plus souvent prises en compte dans la conception et la mise en oeuvre des programmes, même si le niveau d'activité varie d'un pays à l'autre. On accorde par ailleurs une importance accrue au droit à la santé en matière de reproduction et à l'hygiène sexuelle, à l'égalité entre les sexes et à l'élimination de la violence.

25. On se préoccupe également de plus en plus de la qualité des soins de santé dans ce domaine et des services de planification familiale et on s'efforce d'améliorer tant la qualité des soins offerts aux usagers que celle des installations de santé elles-mêmes. Les activités menées à cette fin consistent notamment à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, améliorer les infrastructures, élaborer des protocoles médicaux relatifs aux services de santé en matière de reproduction et de planification familiale, et

faciliter l'accès à ces services. Pour la plupart des pays, l'amélioration de la qualité des services de planification familiale constitue un objectif essentiel. Un certain nombre de pays, notamment ceux à économie en transition, ont fait du renforcement des services de planification familiale une priorité. Beaucoup ont entrepris de créer de nouveaux centres de formation de sages-femmes en zone rurale, de former les prestataires de soins de santé aux relations interpersonnelles et au conseil, et d'étendre leurs réseaux de bénévoles assurant des services de santé en matière de reproduction et de planification familiale. D'autres ont renforcé leurs activités en étendant les services et en élargissant le choix de méthodes contraceptives proposées à la population.

26. Depuis la Conférence, on accorde plus d'attention à des questions parfois négligées jusque-là, telles que la santé en matière de reproduction dans le cas des adolescents et le rôle des hommes dans la planification familiale. De nombreux pays encouragent l'éducation dans ces domaines, utilisent les médias pour promouvoir des comportements sexuels sains et responsables et fournissent des services de conseil visant à limiter les grossesses précoces et prévenir les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, chez les adolescents. On a organisé des séminaires s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes sur le partage des responsabilités dans la planification familiale, l'exercice des fonctions parentales et la vie familiale. Dans certains pays, on réalise des études visant à évaluer les besoins des hommes en ce qui concerne la santé en matière de reproduction, leur rôle dans les prises de décisions ayant trait à la vie sexuelle, conjugale, parentale et familiale, et les obstacles culturels à leur participation aux programmes entrepris dans ce domaine.

27. Certains signes encourageants témoignent également d'une véritable détermination à mettre en oeuvre et à renforcer les programmes et activités ayant trait aux migrations internationales⁹. Les gouvernements sont disposés à échanger des informations, à participer à des négociations et à conclure des accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays voisins sur leurs grands sujets de préoccupation. Ils sont également prêts à débattre aux niveaux international et régional de certains grands problèmes tels que les migrations clandestines, les atteintes au droit d'asile, l'intégration des migrants en situation régulière, la protection des migrants contre la discrimination et le trafic des migrants. Depuis la Conférence, plusieurs pays ont élaboré des politiques migratoires, adopté des lois sur les migrations ou modifié les politiques et lois en vigueur dans ce domaine. Plusieurs autres revoient actuellement leur législation en matière d'immigration. Les gouvernements se sont également penchés sur le sort des réfugiés en lançant ou renforçant un certain nombre de programmes de réinstallation

et de réinsertion des réfugiés et des rapatriés. Certains ont tenu des négociations avec d'autres gouvernements en vue de réduire le nombre de migrants en situation irrégulière sur leur territoire. D'autres ont cherché à remédier à ce problème en adoptant des mesures spécifiques, parmi lesquelles l'élaboration de nouvelles politiques visant notamment à renforcer les contrôles aux frontières et les sanctions infligées aux travailleurs migrants en situation irrégulière et à leurs employeurs. Un certain nombre de pays ont fait savoir qu'ils négociaient ou qu'ils avaient signé des accords de réadmission en vue de protéger les droits fondamentaux des travailleurs en situation irrégulière et des personnes n'ayant pu obtenir le droit d'asile. Plusieurs pays ont par ailleurs signalé qu'ils avaient pris des mesures visant à prévenir le trafic de migrants.

28. En dépit de cette volonté manifeste de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence, de nombreux pays se sont heurtés à une insuffisance de fonds et de personnel qualifié qui a entravé leurs efforts pour atteindre les objectifs fixés au Caire. Pour surmonter ces obstacles, les pays ont besoin de recevoir une assistance de la communauté internationale sous la forme de ressources à la fois humaines et financières. Les gouvernements, les organes élus localement, les collectivités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales devraient s'efforcer de faire mieux comprendre les problèmes de population et de développement. Il est important d'entretenir une volonté politique à tous les niveaux de la société pour une bonne mise en oeuvre des politiques et programmes se rapportant aux questions soulevées à la Conférence. La coopération et la collaboration internationales revêtent également un caractère essentiel à cet égard.

V. Coopération Sud-Sud

29. Aux paragraphes 6 et 7 de sa résolution 51/176, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud et invité tous les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, ainsi que le secteur privé et les organisations non gouvernementales, à continuer d'appuyer les activités de coopération Sud-Sud entreprises par les pays en développement. Le Programme intergouvernemental des partenaires du développement, lancé à l'occasion de la Conférence par 10 pays en développement (Bangladesh, Colombie, Égypte, Indonésie, Kenya, Mexique, Maroc, Thaïlande, Tunisie et Zimbabwe), a commencé ses activités sur le terrain l'année dernière. Son plan de travail porte notamment sur le renforcement de la capacité de coopération Sud-Sud des pays en développement, la promo-

tion des jumelages et le développement des institutions de formation régionales. En mars 1997, le Comité exécutif du Programme s'est réuni à Bangkok (Thaïlande) pour débattre, entre autres, d'un cadre stratégique et d'une stratégie de communication. Le secrétariat du Programme, qui a commencé ses travaux à Dhaka (Bangladesh) en septembre 1996, est l'organe central chargé de la coordination entre les partenaires et de l'identification des possibilités d'échange Sud-Sud et des sources de financement. Il a par exemple facilité la mise sur pied d'initiatives Sud-Sud en Afrique de l'Est, au Mexique, en Colombie et en Indonésie et a sollicité l'appui de l'Union européenne et des Gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas pour ces initiatives.

30. Le FNUAP a renforcé ses politiques et activités de coopération Sud-Sud dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction, y compris l'hygiène sexuelle, au moyen notamment de deux initiatives : les centres d'excellence et le Programme des partenaires du développement. En outre, en septembre 1996, il a créé à son siège un groupe consultatif chargé d'appuyer la coopération Sud-Sud au niveau des politiques, des programmes et des activités opérationnelles. En vue de consolider la stratégie, les politiques et les procédures préconisées par la Conférence, le FNUAP diffusera prochainement une nouvelle note directive sur la coopération Sud-Sud. Au cours de l'année écoulée, il a financé des projets dans chacun des centres d'excellence et aidé à organiser des cours et des voyages d'étude sur des sujets tels que les adolescents et les médias (Mexique), la participation des collectivités et la gestion des programmes (Indonésie), les politiques en matière de population et de développement (Thaïlande) et les questions liées aux disparités entre les sexes dans la gestion des programmes (Tunisie). En avril 1997, des représentants des quatre centres se sont rencontrés au siège du FNUAP afin d'échanger leurs vues et leurs expériences à propos des programmes de formation concernant la santé en matière de reproduction et ont notamment décidé que les centres utiliseraient certains matériels communs correspondant à l'approche adoptée par la Conférence, amélioreraient le processus de sélection des participants et appliqueraient une stratégie d'évaluation commune. Ils se sont également penchés sur la question de la viabilité institutionnelle et financière des centres. Par ses programmes de pays, le FNUAP encourage les pays à prendre part aux activités Sud-Sud en tant que bénéficiaires aussi bien que prestataires et à utiliser les ressources techniques des institutions publiques, des ONG, des organismes privés et des particuliers dans les pays en développement. Les représentants du FNUAP sont tenus d'examiner spécifiquement cette modalité lors de l'examen des programmes et d'en tenir compte dans la formulation des programmes et projets de

pays. De ce fait, le FNUAP apporte son appui à des activités d'échange Sud-Sud dans le cadre de divers programmes de pays, au nombre desquels ceux du Honduras, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, de la République dominicaine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Thaïlande et de la Tunisie.

VI. Courants de ressources financières

31. Au paragraphe 4 de sa résolution 51/176, l'Assemblée générale a prié instamment tous les pays d'examiner, entre autres, leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles, dans le cadre des priorités nationales, pour l'application du Programme d'action, en tenant compte des dispositions des chapitres 13 et 14 dudit programme et des contraintes économiques auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Au paragraphe 5, elle a souligné que la coopération internationale dans le domaine de la population et du développement était indispensable pour l'application des recommandations adoptées à la Conférence et, dans ce contexte, invité la communauté internationale à continuer d'apporter, à titre bilatéral et multilatéral, un soutien et une assistance appropriés et substantiels aux activités en matière de population et de développement, notamment par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population, des autres organes et organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées qui participeront, à tous les niveaux, à l'application du Programme d'action. Au paragraphe 8, elle a souligné qu'il importait que tous les membres de la communauté internationale, y compris les institutions financières régionales, dégagent et allouent au plus tôt des ressources financières afin de pouvoir tenir les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne l'application du Programme d'action.

32. La Conférence internationale sur la population et le développement a été la première conférence des Nations Unies à fixer un calendrier pour la mobilisation des ressources en vue d'atteindre un ensemble précis d'objectifs de développement. On a estimé que le coût des mesures préconisées serait de 17 milliards de dollars par an jusqu'en 2000 puis augmenterait pour atteindre 21,7 milliards de dollars en 2015 (en dollars constants de 1994). Il est recommandé dans le Programme d'action qu'environ deux tiers des coûts prévus dans les pays en développement soient à l'avenir financés par des ressources internes. Un tiers des ressources nécessaires, soit 5,7 milliards de dollars en l'an 2000 et 7,2 milliards de dollars en 2015, devrait donc provenir de sources externes. Il est en outre explicitement reconnu dans

le Programme d'action que ce rapport deux tiers/un tiers devait être réalisé globalement et non au niveau de chaque pays. Dans les pays où les ressources internes sont extrêmement limitées du fait de la faiblesse de l'économie, de l'insuffisance des infrastructures et d'un manque de personnel qualifié, l'essentiel des ressources nécessaires devrait provenir de l'aide extérieure. Dans d'autres régions en développement, en revanche, une part substantielle des ressources nécessaires à de nombreux programmes nationaux sera normalement mobilisée à l'intérieur des pays eux-mêmes.

33. Les dons constituent la forme la plus importante d'assistance internationale dans le domaine de la population. En 1990, le montant de ce type d'aide dans ce domaine a été de 669 millions de dollars et en 1994, il est passé à environ 977 millions de dollars. Ce dernier montant représentait une hausse d'environ 26 % par rapport à l'année précédente, ce qui dénote l'importance accordée par la communauté internationale aux objectifs fixés lors de la Conférence. En 1995, le total des ressources financières apportées par les pays donateurs a augmenté de plus de 20 % par rapport à 1994, atteignant plus de 1 300 millions de dollars. Au cours des années 1990, les donateurs privés, dont les fondations caritatives et certaines ONG internationales, sont devenus une source de plus en plus importante d'assistance internationale dans le domaine de la population. En 1990, les institutions de ce type avaient versé 48 millions de dollars, soit environ 5 % de l'assistance totale. En 1994, le montant des fonds d'origine privée avait considérablement augmenté puisqu'il s'élevait à 117 millions de dollars (10 % du total). Les estimations provisoires pour 1995 indiquent toutefois que les courants internationaux privés n'auraient pas augmenté par rapport à 1994 et pourraient même avoir légèrement diminué.

34. Les recettes annuelles du FNUAP sont passées de 212 millions à 313 millions de dollars au cours de la période 1990-1995, mais elles sont tombées à 308,8 millions de dollars en 1996, principalement à cause d'une réduction des apports de l'un des principaux pays donateurs et de la baisse des taux de change par rapport à l'année précédente. En 1990, le système des Nations Unies (FNUAP non compris) avait fourni 86 millions de dollars, soit 9 % du montant total de l'aide dans le domaine de la population. En 1994, les fonds multilatéraux provenant du système des Nations Unies (FNUAP non compris) se sont élevés à 107 millions de dollars, ce qui représentait moins de 7 % du total des ressources externes¹⁰. En dehors du FNUAP, les organisations et organismes appuyant les activités en matière de la population sont l'OIT, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU, l'UNICEF et l'OMS ainsi que les commissions régionales, notamment la CEPALC (CELADE). Par ses accords de prêts

avec les pays en développement, la Banque mondiale constitue une autre source importante d'assistance multilatérale dans le domaine de la population. Les prêts de la Banque mondiale ont considérablement augmenté depuis 1990, où leur montant était de 169 millions de dollars, soit 17 % de l'aide totale en matière de population. Les fonds apportés par la Banque mondiale au titre de l'aide dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction se sont élevés à 448 millions de dollars en 1995 et 599 millions de dollars en 1996.

35. À l'avenir, la mobilisation des ressources destinées à la mise en oeuvre du Programme d'action devra faire l'objet d'un suivi plus systématique. À l'heure actuelle, le FNUAP assure ce suivi en ce qui concerne les programmes ayant trait à la population et au développement et publie le *Global Population Assistance Report*. Il rassemble également chaque année des informations sur la nature des projets menés dans l'ensemble des pays en développement dans le domaine de la population et en fait la synthèse dans un rapport complet intitulé *Inventory of Population Projects in Developing Countries around the World*. Un projet conjoint actuellement mis en oeuvre par le FNUAP et le Netherlands Interdisciplinary Institute (NIDI) dans le cadre d'un contrat initial de deux ans doit permettre d'améliorer la collecte de données relatives aux courants mondiaux de ressources. Les objectifs de ce projet sont de rassembler et d'enregistrer systématiquement les données concernant les courants de ressources financières destinées aux programmes relatifs à la population et au développement, tant au niveau international qu'à l'échelon national, en vue de créer et de tenir à jour une base de données dynamique, et de procéder à une analyse générale de ces données pour en diffuser les résultats.

36. La tendance à la hausse des courants de ressources constatée en 1994-1995 est encourageante. Un grand nombre d'activités ont été menées à bien avec des investissements relativement modestes et ceci doit être considéré comme l'un des véritables succès de l'action mondiale en faveur du développement. La mise en oeuvre du Programme d'action ne pourra néanmoins être menée à bonne fin que si l'on parvient à mobiliser davantage de ressources et à utiliser ces ressources de façon plus efficace. Il est indispensable de rassembler des fonds supplémentaires pour pouvoir mieux identifier et satisfaire les besoins existants dans les domaines liés à la population et au développement. Les ressources apportées par la communauté internationale aux pays de l'Afrique subsaharienne et de certaines régions d'Asie et aux pays les moins avancés en général devront être considérablement accrues, mais tous les pays devront également redoubler d'efforts pour accroître leurs propres ressources desti-

nées aux activités menées dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction. Bien que plusieurs pays donateurs se soient rapidement et généreusement engagés à renforcer leur assistance financière dans ce domaine, l'aide publique au développement a globalement baissé ces dernières années. La plupart des donateurs doivent encore revoir leurs politiques d'aide au développement et accroître en conséquence les ressources destinées aux activités en matière de population.

37. Toute baisse du montant des ressources mobilisées en deçà du niveau envisagé dans le Programme d'action aurait des conséquences dramatiques, même d'ici à l'an 2000. Un récent document de séance intitulé *Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en 2000*¹¹, présenté par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa session annuelle en mai 1997, décrit en termes quantitatifs certaines des conséquences graves que pourrait avoir d'ici à l'an 2000 un financement insuffisant du programme de la Conférence. Selon l'hypothèse que l'on retient (le document présentait trois scénarios), en l'an 2000, 96 à 175 millions de couples en moins utiliseraient les services de planification familiale modernes et, parmi eux, 43 à 78 millions n'utiliseraient aucune méthode contraceptive; entre 1995 et 2000, 43 à 88 millions d'avortements s'ajouteraient aux 225 millions déjà prévus et on aurait à déplorer 57 à 104 millions de naissances non désirées supplémentaires, 65 000 à 117 000 décès supplémentaires de femmes liés à la maternité, et 5,2 à 9,3 millions de décès supplémentaires de nourrissons et de jeunes enfants. Ces estimations provisoires seront affinées dans une version définitive dudit document, qui sera présentée à la session de septembre 1997 du Conseil d'administration.

38. Pour atteindre les objectifs concrets et réalisables fixés lors de la Conférence, il faut accorder un rang de priorité élevé à la mobilisation des ressources tant internes qu'externes et bien voir ce que signifie concrètement un accroissement des ressources financières pour atteindre d'ici à l'an 2000 les 17 milliards de dollars préconisés dans le Programme d'action. Il a été convenu lors de la Conférence que l'assistance fournie par les donateurs devait atteindre 5,7 milliards de dollars d'ici à l'an 2000, alors qu'elle n'était que de 2 milliards de dollars au total en 1995. Tous les pays devraient prendre en compte les ressources qui seraient nécessaires au cours des vingt prochaines années dans le domaine de la population et concevoir des politiques et stratégies de mobilisation des ressources qui permettent de mener à bien l'exécution du programme de la Conférence.

VII. Commission de la population

et du développement

39. Au paragraphe 10 de sa résolution 51/176, l'Assemblée générale a réaffirmé que c'était à la Commission de la population et du développement qu'il incombait au premier chef d'assurer le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action. Conformément à la résolution 1995/55 du Conseil économique et social, la Commission applique un programme de travail thématique pluriannuel. En outre, en 1999, elle procédera à l'examen quinquennal et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Ses services fonctionnels sont assurés par la Division de la population du Secrétariat des Nations Unies. Cette dernière entretient des liens de collaboration et de coopération étroits avec les autres organismes concernés des Nations Unies.

40. La Commission de la population et du développement a tenu sa trentième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 au 28 février 1997. Le thème central de cette session a été le chapitre X du Programme d'action, portant sur les migrations internationales et plus particulièrement sur les migrations internationales et le développement, les migrants en situation irrégulière et les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées. Le principal document de fond présenté à la Commission était le rapport du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale⁸, dont l'élaboration avait été coordonnée par la Division de la population. Celui-ci contenait une description et une analyse complètes et actualisées des questions ayant trait aux migrations internationales, s'agissant du nombre et des caractéristiques des migrants, des politiques nationales et de leur évolution dans le temps et des liens entre les migrations internationales et le développement. Examinant ce rapport, la Commission a souligné la nécessité de disposer de données plus fiables sur les migrations, notamment sur la direction des flux migratoires et les caractéristiques des migrants. Les autres rapports présentés à la Commission portaient sur le suivi des programmes relatifs à la population, les activités de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous, les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et les courants de ressources financières. La Commission était également saisie d'un rapport sur les conclusions concertées 1996/1 concernant la coordination des activités visant à éliminer la pauvreté adoptées par le Conseil économique et social, et de rapports sur l'état d'avancement des travaux de la Division de la population et son futur programme de travail. En outre, les recommandations révisées sur les statistiques des migrations internationa-

les adoptées par la Commission de statistique à sa session de 1997 lui ont été exposées.

41. La Commission a examiné les suites à donner aux recommandations de la Conférence. Reconnaissant la nécessité d'analyser de façon plus approfondie l'évolution des migrations internationales et les relations entre les facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels influant sur les migrations internationales et le développement, la Commission a adopté la résolution 1997/1, dans laquelle elle a pris note avec intérêt du fait que l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous organiserait un colloque technique d'experts des migrations internationales en 1998 et a demandé au président de l'Équipe spéciale de n'épargner aucun effort pour réunir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour préparer et tenir le colloque technique. La Commission a en outre rappelé la résolution 50/123 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session une question intitulée «Migrations internationales et développement, y compris convocation d'une conférence internationale sur les migrations internationales et le développement».

42. La Commission a examiné ses obligations en matière de présentation de rapports compte tenu des résolutions 50/206 et 51/211 de l'Assemblée générale, en date des 23 décembre 1995 et 18 décembre 1996, respectivement. Dans sa résolution 1997/2, la Commission a décidé de rationaliser la présentation de ses rapports et a prié le secrétariat de lui faire rapport lors de sa trente et unième session sur la nouvelle structure à donner aux rapports, sur la périodicité et sur les méthodes révisées de présentation de ces documents. Elle a également décidé, entre autres, que les données relatives aux activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales devaient être intégrées aux autres documents de la Commission. Elle a examiné le programme de travail de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU et a adopté la résolution 1997/3 relative au programme de travail dans le domaine de la population. Prenant note de la réforme du système des Nations Unies et de la restructuration et de la revitalisation du processus intergouvernemental en cours, elle a souligné notamment qu'il importait de poursuivre le travail de base de la Division de la population. Elle a souligné également l'importance du rôle joué par la Division de la population en tant que secrétariat de la Commission de la population et du développement et a prié la Division de continuer à donner un rang de priorité élevé à ce service dans le cadre de ses activités. La Commission a insisté en outre sur l'importance des préparatifs auxquels procédait la Division en vue de l'examen et de l'évaluation de l'exécution du Programme d'action et a

souligné la nécessité de renforcer encore l'efficacité, la productivité et la capacité de la Division pour lui permettre de mener à bien les préparatifs susmentionnés.

43. En prévision de la trente et unième session de la Commission, la Division de la population prépare actuellement le rapport sur l'état des connaissances dans le domaine de la santé et de la mortalité, l'accent étant mis notamment sur les liens entre santé et développement et sur les questions ayant trait à la situation comparée des hommes et des femmes et au vieillissement. Ce rapport portera essentiellement sur les questions de fond figurant au chapitre VIII du Programme d'action (santé, morbidité et mortalité). Le FNUAP prépare quant à lui les rapports suivants sur le thème de la trente et unième session : rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population; rapport de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous; et rapport du Secrétaire général sur les courants d'aide financière. D'autres documents sont également en cours d'élaboration.

VIII. Application par l'Organe

directeur directeur du Fonds
des Nations Unies
pour la population

44. À la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, tenue en mai 1997, la Directrice exécutive du Fonds (organisme chef de file pour le suivi de la Conférence) a proposé, en accord avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU, que l'on procède à un bilan complet de la mise en oeuvre du Programme d'action à l'occasion du cinquième anniversaire de la Conférence, en 1999, et que l'on demande à l'Assemblée générale de définir et d'institutionnaliser ce processus à sa cinquante-deuxième session. La Directrice exécutive a proposé que le FNUAP entreprenne, au titre de ce bilan général et dans le cadre de son propre mandat, de rassembler et d'analyser les données d'expérience concernant la mise en oeuvre du Programme d'action. En conséquence, le Conseil d'administration a adopté la décision 97/14, dans laquelle il a demandé à la Directrice exécutive d'entreprendre les préparatifs de l'examen et du bilan dans le cadre du mandat du Fonds. Il a en même temps invité le Président du Conseil d'administration à présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 1997, une proposition concernant l'évaluation et le bilan de la mise en oeuvre du

Programme d'action en vue de son examen par l'Assemblée et de l'adoption d'une décision sur le processus et les modalités à suivre.

45. Le Conseil d'administration a également examiné un document de séance intitulé Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en 2000¹¹, qui expose en termes quantitatifs certaines des conséquences inéluctables que pourrait avoir d'ici à l'an 2000 un financement insuffisant du programme de la Conférence. Notant le caractère provisoire de l'analyse contenue dans ce document ainsi que la gravité des conséquences envisagées, le Conseil d'administration a décidé de continuer de débattre de la question des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action. Il a demandé au FNUAP de parachever le document en tenant compte des observations formulées par les membres du Conseil, en vue de le présenter officiellement à la session de septembre 1997.

46. Le Conseil d'administration a joué un rôle décisif au cours de ces deux dernières années en guidant l'évolution du programme du FNUAP et son adaptation aux besoins de l'après-Conférence. En juin 1995, il a approuvé, dans ses grandes lignes, le futur programme d'assistance du Fonds et ses domaines d'activité prioritaires (décision 95/15). L'année suivante, en mars, il a approuvé la nouvelle méthode d'allocation des ressources ainsi que les parts relatives de ressources correspondant aux différentes catégories de pays (décision 96/15). Ces deux décisions ont fourni au Fonds le cadre dont il avait besoin pour combiner la programmation des activités de fond avec les priorités établies en matière d'allocation des ressources conformément aux principes et objectifs établis dans le Programme d'action. En 1996-1997, le FNUAP a élaboré 47 programmes de pays fondés sur ces nouvelles priorités en matière de programmation et d'allocation des ressources. Ces programmes visent à aider les pays à mettre en oeuvre le Programme d'action, notamment dans les domaines de la santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et l'hygiène sexuelle, des stratégies en matière de population et de développement, et des activités de plaidoyer.

Notes

¹ E/CN.9/1997/4.

² Voir également le rapport du Directeur exécutif sur les nouvelles méthodes d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/1996/15).

³ FNUAP, avril 1997.

-
- ⁴ Voir Rapport du Conseil économique et social pour l'année 1996 [A/51/3 (Part I)], chap. III, Conclusions adoptées d'un commun accord 1996/1, à paraître en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 3 (A/51/3/Rev.1).
- ⁵ Le rapport du Secrétaire général (E/CN.17/1997/2/Add.4) traitait à la fois du chapitre 5 d'Action 21 (Dynamique démographique et durabilité) et du chapitre III du Programme d'action de la Conférence sur les liens réciproques entre la population, la croissance économique durable et le développement durable.
- ⁶ Conclusions adoptées d'un commun accord 1996/1, par. 53 à 55.
- ⁷ Ibid., par. 53.
- ⁸ E/CN.9/1997/3 et Corr.1.
- ⁹ Voir également E/CN.9/1997/3 et Corr.1.
- ¹⁰ Sur ce total de 107 millions de dollars, 72 millions ont été déclarés par l'UNICEF. Ses activités opérationnelles étant extrêmement décentralisées, l'UNICEF a fait savoir qu'il n'était pas possible d'extraire l'information demandée de sa base de données. Dans la définition large adoptée par l'UNICEF, l'assistance en matière de population recouvre l'éducation de base et l'alphabétisation, notamment des femmes, ainsi que l'amélioration de la condition de la femme. Dans le Global Population Assistance Report 1993, le montant de l'assistance fournie par l'UNICEF en matière de population avait été évalué à 6,3 millions de dollars (sur un total déclaré de 63 millions de dollars) en fonction des catégories d'assistance antérieures à la Conférence.
- ¹¹ DP/FPA/1997/CRP.1.
-